

Bruxelles, le 22 mars 2022
(OR. fr)

7366/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0032(COD)**

**COMPET 164
IND 76
MI 206
RC 16
RECH 143
TELECOM 107
FIN 345
CADREFIN 37
CODEC 323**

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. Cion:	6170/22 + ADD1
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs) - décision de consulter le Comité des régions ¹

1. Le 8 février 2022, la Commission a présenté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs).
2. Dans sa proposition, la Commission suggère que le Comité des régions soit consulté.
3. Les articles 173, paragraphe 3, 182, paragraphe 1, 183 et 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sur lesquels la proposition est fondée, ne requièrent pas l'avis du Comité des régions.

¹ La présente note ne porte pas sur le fond des propositions. Elle n'a pour objet que de décider s'il y a lieu de consulter une autre institution ou un autre organe.

4. Néanmoins, compte tenu de l'objet de la proposition, il est jugé approprié de suivre la suggestion de la Commission.
 5. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à décider, conformément à l'article 307 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 19, paragraphe 7, point h), du règlement intérieur du Conseil, de consulter le Comité des régions sur la proposition visée en objet et de l'inviter à rendre son avis dans les meilleurs délais.
-